

pas donné à ces accords une adhésion de plein gré, mais y ont plutôt souscrit par suite d'une contrainte équivalant à la menace de dissoudre la conférence, dans le cas où il serait impossible d'en arriver à des accords d'un certain genre. Je n'affirme pas que des faits de cette nature se sont produits; je relève les affirmations des honorables députés d'en face. Mais si pareille chose est survenue, j'ose dire qu'elle est des plus regrettable et sans nécessité aucune.

Je le répète, il y a eu d'autres conférences. A chaque conférence, la méthode suivie a consisté en une très libre discussion par tous les pays de l'empire, des arrangements qui paraissent les plus avantageux à tous les intéressés. Après une discussion aussi approfondie que possible des questions, et après la conclusion d'un accord provisoire dans la mesure du possible, les membres des divers gouvernements retournaient devant leur parlement, et chaque ministère proposait un projet susceptible de lui rallier l'appui de la Chambre. Autant que je sache, on n'a jamais soutenu jusqu'ici, dans l'ordre des relations entre pays de l'empire, qu'on ne peut accomplir une chose dans un pays que si tous les autres l'accomplissent. En d'autres termes, que nous ne sommes plus libres dans notre propre parlement de fixer notre politique douanière, pour la raison qu'une assemblée des membres des conseils exécutifs des différentes parties de l'empire a réglé la chose, et sans consulter d'avance les divers parlements. Si quelque chose de ce genre se produit, c'est peut-être l'aspect le plus grave qui ressort d'une étude objective de ces accords.

Je ne saurais mieux exprimer ma pensée en ce moment qu'en citant la première ligne d'un article que j'ai lu dans un journal d'Ottawa, il y a une couple de jours, au sujet des conventions qui doivent être déposées à la Chambre au cours de la semaine. Voici ce texte :

Le nouveau système douanier de l'empire douanier établi à la conférence impériale entrera en vigueur la semaine prochaine.

Je prie les honorables députés de noter l'affirmation; elle exprime, je pense, la pensée de plusieurs d'entre eux.

Autrement dit, nous aurons désormais, nous avons déjà sous une forme concrète dans ces accords, dans les relations de pays à pays, une politique impériale arrêtée, non par les parlements de l'empire, mais par les hommes qui se trouvaient à être les membres de l'exécutif des divers gouvernements réunis ici et qui ont conclu des accords intangibles. Permettez-moi de poser la question suivante à la députation. De nous, seuls les ministres ont vu les accords. La Chambre des communes aura-t-elle le droit

[Le très hon. Mackenzie King.]

de modifier une ligne de ces conventions? Lui sera-t-il donné de baisser ou de relever les droits de douane prévus dans ces accords? Le gouvernement anglais aura-t-il cette faculté? Au contraire, ne dira-t-on pas à tous les corps législatifs: "Ces accords ont été arrêtés à la conférence d'Ottawa et ils doivent prendre effet sans la moindre modification." Que devient en ce cas la liberté du Parlement? Quelle est la participation du Parlement dans cet événement? A quoi bon un parlement, si les membres des conseils exécutifs des diverses parties de l'empire peuvent se réunir, tracer une nouvelle politique impériale, et obtenir de force son adoption, en accusant de manque de patriotisme ou du dessein d'amener la dissolution de l'empire, les gens qui ne sont pas disposés à appuyer ces mesures?

Dans cette Chambre des communes, nous nous sommes toujours fortement opposés à ce que l'Exécutif s'arroge le droit de toucher au tarif et aille, après l'adoption d'une mesure au Parlement, contrecarrer la volonté de celui-ci par des décrets du conseil. Cette méthode est mauvaise. Nous nous sommes opposés avec raison, comme tout parlement britannique le ferait, à ces actes de l'Exécutif d'un gouvernement de l'Empire. Je prétends,—et les honorables ministres peuvent essayer de réfuter mon argumentation,—qu'à l'heure actuelle nous ne sommes pas en présence d'un acte de l'Exécutif de notre Parlement, mais d'une action concertée des Exécutifs des différents parlements de l'Empire. Cette action a été faite sous le couvert d'une série d'accords séparés, mais on établit néanmoins ce que ce journal appelle le nouveau régime douanier de l'Empire britannique. S'il en est réellement ainsi, c'est une décision très grave et j'espère que le premier ministre nous éclaircira sur ce point. Je me souviens très bien qu'à mon retour d'une conférence impériale tenue en Angleterre, où j'étais allé en compagnie de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), personne ne s'éleva avec plus de force que le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) pour prétendre que nous n'avions pas le droit, pas plus que les autres représentants des gouvernements de l'Empire, d'aller à une conférence impériale et d'y régler des questions de politique impériale.

L'hon. M. GUTHRIE: Oui, parce que vous ne vouliez rien soumettre à la ratification du Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout; ce n'est pas ce que mon honorable ami soutenait alors. Il avait parfaitement raison quand il disait que les ministres de la couronne du Canada n'ont pas le droit d'adop-